



AFTC Ile-de-France / Paris

Aurore
Association
reconnue d'utilité publique

LOGIS

171 rue Vercingétorix - 75014 Paris

**LOgements Groupés Individuels avec Service
pour personnes traumatisées crâniennes
et cérébro-lésées**



Pour répondre aux attentes des personnes victimes d'un traumatisme crânien ou d'un accident cérébral, l'Association des Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France / Paris promeut la création de **LOGIS (LOgements Groupés Individuels avec Service)**, type spécifique de logements accompagnés.

Le premier de ce type a vu le jour en décembre 2012 à Paris dans le 14^{ème} arrondissement, 171 rue Vercingétorix, dans un petit immeuble construit par Paris Habitat – OPH qui est entièrement dédié aux personnes cérébro-lésées.



Descriptif

L'immeuble (R+5 -130 m² au sol, jardin de 48 m²) est composé de logements sociaux de type PLUS avec plafond de ressources annuelles et loyer réglementé dont peut être déduite l'aide personnalisée au logement (APL). Il comprend :

- 13 studios d'environ 20 m² avec kitchenette et sanitaires
- 1 studio de service
- 1 espace collectif avec kitchenette et sanitaires
- 1 buanderie
- 1 jardin-terrace non couvert

Le projet architectural, élaboré en dialogue avec toutes les parties prenantes, répond aux besoins des locataires. La façade a été pivotée pour faire entrer le soleil dans les logements. L'immeuble, qui dispose d'un ascenseur, est entièrement accessible et adapté aux difficultés, parfois cumulées (motrices, sensorielles, cognitives...), de la population accueillie. La signalétique a été réfléchi pour pallier aux problèmes de mémoire et de vue. L'intérieur des logements est évolutif et s'adapte au locataire. L'immeuble s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Il a bénéficié pour sa construction de subventions publiques et privées (Etat, Paris, Région Ile-de-France, FCEs, CCAH) et bénéficie pour son fonctionnement d'une participation du Département de Paris.

Objectif

L'objectif est d'offrir une alternative au placement en établissement et de favoriser le maintien à domicile en permettant aux personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées de vivre de la façon la plus autonome possible dans leur propre domicile tout en garantissant leur sécurité et en évitant leur isolement par un accompagnement social adapté.

Bénéficiaires

Les occupants sont des adultes cérébro-lésés célibataires victimes de lésions cérébrales acquises à la suite d'un traumatisme crânien ou d'un accident cérébral, reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH).

Sortant de services hospitaliers après rééducation, de foyers d'accueil médicalisé ou de foyers d'hébergement après amélioration de leur état ou désireux de quitter le domicile parental, ils sont aptes à vivre dans un logement privatif dès lors qu'une surveillance et un accompagnement adapté sont mis en place.

Certains travaillent en ESAT ou sont accueillis en CAJ, d'autres ont des activités bénévoles ou sont sans occupation.

Le besoin de surveillance conditionne l'attribution des logements. La MDPH de Paris est représentée dans la commission d'attribution des logements, ainsi que l'AFTC et l'Association Réseau Traumatisme Crânien.

Accompagnement

Les occupants bénéficient de la présence 24 heures sur 24 d'une personne qualifiée, formée à la problématique du traumatisme crânien. Sa tâche est de garantir la sécurité de tous, de faire face aux situations d'urgence, d'offrir une présence rassurante et stimulante. Les occupants contribuent au financement de ce **service de permanence**, installé dans le studio de service au rez-de-chaussée, grâce à une partie de leur indemnité d'aide humaine ou de leur prestation de compensation du handicap (PCH).

Si besoin est, les personnes peuvent recourir aux aidants de leur choix, en fonction de leur plan de compensation, et/ou bénéficier, pour la réalisation de leur projet de vie, du suivi par un **SAVS ou un SAMSAH** inscrit dans le Réseau francilien du traumatisme crânien.

Le dispositif est complété par la création d'un **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)** implanté dans la salle de détente du 5^{ème} étage. Parrainé par l'AFTC Ile-de-France / Paris et encadré par deux animateurs, il bénéficie d'une subvention annuelle de l'ARS. Le GEM LOGIS, ouvert aux personnes cérébro-lésées des environs et intégré à l'Inter GEM mis en place par l'AFTC, est un atout majeur pour contribuer à l'autonomie et au bien-être des occupants, éviter leur isolement et conforter leur projet de vie.

Coordination et gestion

L'AFTC n'assurant pas la gestion de structures s'est rapprochée de l'**Association Aurore**, dont l'activité consiste à gérer, dans un cadre non lucratif, des établissements et services pour les personnes en situation d'exclusion et de handicap. Une **convention de partenariat** a été signée par les deux associations le 28 avril 2010 qui prévoit notamment la création d'un comité de pilotage.

L'Association Aurore, en tant que gestionnaire, est titulaire du bail de location de l'immeuble à Paris Habitat - OPH. Recrutement, formation et suivi de l'équipe de permanence reviennent à l'association gestionnaire qui veille aussi au respect du règlement intérieur de LOGIS et apporte son soutien au GEM.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à
AFTC Ile-de-France / Paris
8 rue Maria Helena Vieira da Silva- 75014 PARIS
Tél. : 01 40 44 43 94
Mail : aftc.idf@wanadoo.fr

